

Visa du Service :

Visa de Mme la Dir. gén. f.f. :

Projet de délibération - Conseil communal du 30 septembre 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N°... - PROGRAMMATION 2014-2020 DES FONDS STRUCTURELS - Ville conviviale - Réaménagement d'espaces publics au Centre-Ville - Constructions métalliques – Projet et fixation des conditions de marché - Modifications

LE CONSEIL,

Revu sa délibération du 25 mars 2019;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 relatif à la procédure ouverte ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon, en date du 24 novembre 2016, octroyant une subvention à la Ville de Verviers en vue de la mise en œuvre du projet « Verviers, Ville conviviale » du portefeuille « Vallée de la Vesdre – Revitalisation urbaine » dans le cadre du Programme opérationnel FEDER 2014-2020 pour la Wallonie ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon, en date du 18 juin 2015, octroyant une subvention à la Ville de Verviers en vue de la mise en œuvre du projet « Rénovation de Crapaurue (partie) - Adaptation des arrêts bus aux PMR - Définition d'un espace partagé » dans le cadre du Crédit d'impulsion 2015 ;

Vu la convention intervenue entre la Ville, la S.W.D.E., RESA, NETHYS et ORES et relative à un marché conjoint de travaux, dans laquelle les parties conviennent de désigner l'une d'entre elles, qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à l'exécution des marchés, à savoir la Ville ;

Considérant que le marché de conception pour le marché « PROGRAMMATION 2014-2020 DES FONDS STRUCTURELS - Ville conviviale - Réaménagement d'espaces publics au Centre-Ville » a été attribué à l'association momentanée BAUMANS-DEFFET/GREISCH en date du 10 février 2017 ;

Considérant les réunions de coordination qui se sont tenues lors du 1<sup>er</sup> semestre 2018 entre la Ville de Verviers, l'Auteur de projet et les impétrants ; que ces derniers ont transmis leurs clauses administratives et techniques à l'Auteur de projet début juin 2018 pour intégration au marché de travaux conjoint ;

Considérant l'avis rendu en date du 16 septembre 2019 par le Service public de Wallonie – DGO1, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des voiries subsidiées, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 605.897,85 € hors TVA ou 733.136,40 €, TVA comprise réparti comme suit :

Subsides	Libellés	Tranches fermes	Tranches conditionnelles	Total HTVA	TVA 21%	Total TVAC
<b>TRAVAUX VILLE DE VERVIERS - Constructions métalliques</b>						
FEDER	Partie 1 - Esplanade Harmonie	- €	- €	- €	- €	- €
	Partie 2A - Place Verte	416.038,00 €	- €	416.038,00 €	87.367,98 €	503.405,98 €
	Partie 2B - Parc Fabiola + Chic Chac	- €	- €	- €	- €	- €
	Partie 3A - Carrefour Concorde	- €	21.062,05 €	21.062,05 €	4.423,03 €	25.485,08 €
	Partie 3B - Axe des rues du Théâtre, Xhavée, place Verte et Crapaurue	91.112,50 €	- €	91.112,50 €	19.133,63 €	110.246,13 €
	Partie 4A - Place du Martyr - Partie est	- €	- €	- €	- €	- €
	Partie 4B - Place du Martyr - Partie ouest + cour Fisher	- €	56.623,25 €	56.623,25 €	11.890,88 €	68.514,13 €
	Partie 5 - Parvis du Théâtre - Rue du Manège	- €	- €	- €	- €	- €
	<b>TOTAL FEDER</b>	<b>507.150,50 €</b>	<b>77.685,30 €</b>	<b>584.835,80 €</b>	<b>122.815,52 €</b>	<b>707.651,32 €</b>
Crédit d'impulsion	Partie 3C - Crapaurue (partie haute)	21.062,05 €	- €	21.062,05 €	4.423,03 €	25.485,08 €
	<b>TOTAL CREDIT D'IMPULSION</b>	<b>21.062,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>21.062,05 €</b>	<b>4.423,03 €</b>	<b>25.485,08 €</b>
	<b>TOTAL DIVISION 1 - Lot 2 (Constructions métalliques)</b>	<b>528.212,55 €</b>	<b>77.685,30 €</b>	<b>605.897,85 €</b>	<b>127.238,55 €</b>	<b>733.136,40 €</b>

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que les crédits permettant cette dépense sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2019, articles 421/73504-60 (n° de projet 20160020) et 421/731-53 (n° de projet 20190025) et seront financés par emprunt et subsides ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 19 septembre 2019, le directeur financier a rendu un avis de légalité positif en date du 23 septembre 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section de Monsieur Degey, Echevin, en sa séance du ;

Entendu l'intervention de ...

Par \*\*\*\*\* voix contre \*\*\*\*\* et \*\*\*\*\* abstentions,

DECIDE

Art. 1er : D'approuver le cahier des charges modifié n° MP2018-029/02 et le montant estimé du marché «PROGRAMMATION 2014-2020 DES FONDS STRUCTURELS - Ville conviviale - Réaménagement d'espaces publics au Centre-Ville - Constructions métalliques » établi par l'association momentanée BAUMANS-DEFFET/GREISCH. Les conditions du marché sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 605.897,85 € hors TVA ou 733.136,40 €, TVA comprise réparti comme suit :

Subsides	Libellés	Tranches fermes	Tranches conditionnelles	Total HTVA	TVA 21%	Total TVAC
<b>TRAVAUX VILLE DE VERVIERS - Constructions métalliques</b>						
FEDER	Partie 1 - Esplanade Harmonie	- €	- €	- €	- €	- €
	Partie 2A - Place Verte	416.038,00 €	- €	416.038,00 €	87.367,98 €	503.405,98 €
	Partie 2B - Parc Fabiola + Chic Chac	- €	- €	- €	- €	- €
	Partie 3A - Carrefour Concorde	- €	21.062,05 €	21.062,05 €	4.423,03 €	25.485,08 €
	Partie 3B - Axe des rues du Théâtre, Xhavée, place Verte et Crapaurue	91.112,50 €	- €	91.112,50 €	19.133,63 €	110.246,13 €
	Partie 4A - Place du Martyr - Partie est	- €	- €	- €	- €	- €
	Partie 4B - Place du Martyr - Partie ouest + cour Fisher	- €	56.623,25 €	56.623,25 €	11.890,88 €	68.514,13 €
	Partie 5 - Parvis du Théâtre - Rue du Manège	- €	- €	- €	- €	- €
	<b>TOTAL FEDER</b>	<b>507.150,50 €</b>	<b>77.685,30 €</b>	<b>584.835,80 €</b>	<b>122.815,52 €</b>	<b>707.651,32 €</b>
Crédit d'impulsion	Partie 3C - Crapaurue (partie haute)	21.062,05 €	- €	21.062,05 €	4.423,03 €	25.485,08 €
	<b>TOTAL CREDIT D'IMPULSION</b>	<b>21.062,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>21.062,05 €</b>	<b>4.423,03 €</b>	<b>25.485,08 €</b>
	<b>TOTAL DIVISION 1 - Lot 2 (Constructions métalliques)</b>	<b>528.212,55 €</b>	<b>77.685,30 €</b>	<b>605.897,85 €</b>	<b>127.238,55 €</b>	<b>733.136,40 €</b>

Art. 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service public de Wallonie- Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments - DG01 - Département des Infrastructures subsidiées, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR dans le cadre du Programme opérationnel FEDER 2014-2020 pour la Wallonie et auprès du Service public de Wallonie – DGO2 – Direction de la planification de la Mobilité, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR dans le cadre du « Crédit d'impulsion 2015 ».

Art. 4 : De transmettre le dossier modifié via la plateforme Euroges

Art. 5 : De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 6 : De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2019, articles 421/73504-60 (n° de projet 20160020) et 421/731-53 (n° de projet 20190025) et seront financés par emprunt et subsides.

PROJET soumis au Conseil Municipal